RÈGLEMENT INTERIEUR

1. L'accès à la salle de musculation est exclusivement réservé aux adhérents de l'association. Ceux-ci devront être équipés obligatoirement de chaussures de sport propres ainsi qu'une serviette qu'ils devront mettre sur les appareils de musculation utilisés.

2. Toute personne utilisatrice de la salle devra la laisser dans l'état de propreté et rangée comme elle l'a trouvée.

3. Les adhérents devront signaler immédiatement aux membres de l'association toutes détériorations commises lors de l'utilisation de la salle ou simplement constatées à leur entrée dans les locaux.

4. Il est formellement interdit de fumer/vapoter dans les locaux de l'association.

5. La photo prise lors de l'inscription par la webcam de l'association est obligatoire.
L'association est amenée à prendre des photos/vidéos des adhérents dans le cadre de sa communication.

6. Aucune publicité n'est tolérée à l'intérieur de la salle.

7. L'inscription à la salle est possible à partir de l'âge de 15 ans. Pour les mineurs, les parents devront obligatoirement se rendre sur place pour signer une autorisation lors de l'inscription.

8. Aucun signe de distinction religieuse n'est toléré dans les locaux de l'association.

9. Il est interdit de prendre des photos et/ou vidéo de la salle et de ses adhérents sans accord préalable des membres du bureau.

10. Sur présentation d'un certificat médical contre-indiquant la pratique de la musculation en salle, l'adhérent aura la possibilité de décaler la durée de son abonnement restante ultérieurement.